

Bruxelles, le 14 avril 2023
(OR. en)

7151/23

CES 19

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité économique et social européen, proposé par la République de Chypre - Adoption

1. Par lettre datée du 24 novembre 2022¹, la présidente du Comité économique et social européen (CESE) a informé le Conseil de la démission de M. Charalambos KYRITSIS, membre du CESE.
2. Par lettre datée du 22 février 2023², le gouvernement chypriote a proposé M. Pieris PIERI, *Γραμματέας Τμήματος Διεθνών Σχέσεων, Παγκύπρια Εργατική Ομοσπονδία (ΠΕΟ)* [secrétaire des relations internationales, Fédération panchypriote du travail (PEO)], en vue de sa nomination en tant que membre du CESE pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 20 septembre 2025.
3. En vertu de l'article 302 du TFUE, le Conseil nomme les membres du CESE après consultation de la Commission.
4. La Commission a été consultée sur cette nomination le 6 mars 2023 et a rendu un avis favorable le 23 mars 2023³.

¹ Doc. 15395/22.

² Doc. 6945/23.

³ Doc. C(2023) 1834.

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est donc invité à confirmer son accord sur le texte de la décision figurant dans le document 7150/23 et à suggérer au Conseil d'adopter cette décision en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session.
-